

- 22 juin 2017
- La Tribune
- JEAN-FRANÇOIS GAGNON jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca

La MRC approuve

MAGOG — Un pas de plus a été franchi vers la construction d'un projet résidentiel majeur au centre du village de North Hatley lors de l'assemblée du conseil des maires de la MRC de Memphrémagog tenue mercredi soir.

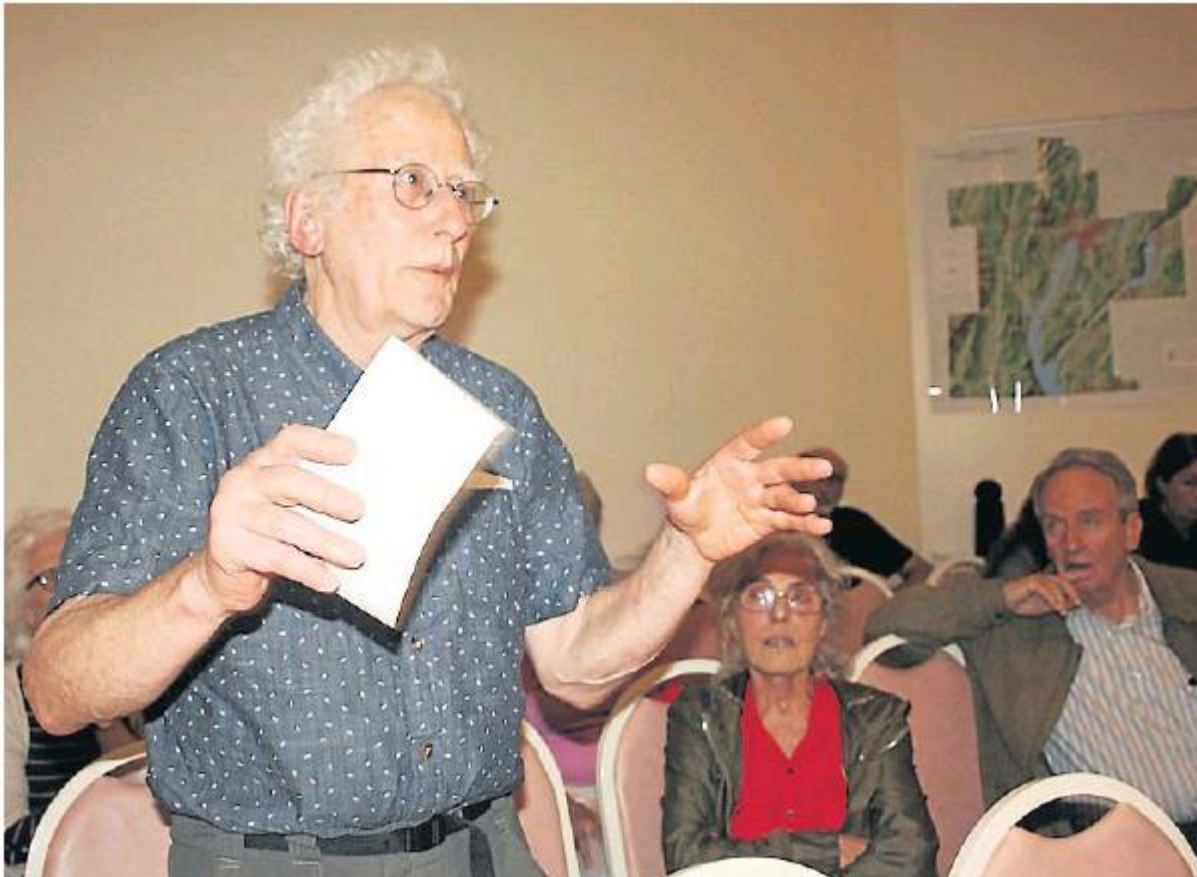


PHOTO LA TRIBUNE, JEAN-FRANÇOIS GAGNON **Quelques citoyens de North Hatley, dont Michael Grayson, étaient présents dans la salle lors de l'assemblée du conseil des maires de la MRC de Memphrémagog tenue mercredi soir. à cette occasion, la MRC a adopté un règlement par lequel elle adopte le plan de gestion de la zone inondable existant au coeur du village de North Hatley.**

De façon unanime, les maires ont approuvé le projet de règlement par lequel la MRC de Memphrémagog adopte un plan de gestion de la zone inondable existant dans le cœur villageois de North Hatley. Ils ont ainsi ouvert la voie à la construction de plus de 200 unités d'habitation dans le secteur concerné.

Le dernier mot appartiendra toutefois au gouvernement du Québec, qui devra examiner l'ensemble du dossier une fois de plus avant de dire s'il autorise la proposition actuellement sur la table.

Selon les informations obtenues auprès de la MRC de Memphrémagog, la zone inondable ayant une cote 0-20 ans, au centre du village, a été élargie à la lumière de données intégrées tout récemment dans les analyses des experts. Cela n'a toutefois pas poussé la MRC à faire marche arrière.

Directeur général de la MRC de Memphrémagog, Guy Jauron remarque à ce sujet que les constructions dans la zone 0-20 ans seront immunisées contre les inondations par des moyens physiques. Il assure que les exigences seront élevées en ce qui concerne l'immunisation des bâtiments.

Pour justifier la décision des maires, le préfet de la MRC de Memphrémagog, Jacques Demers, a souligné que les élus n'ont pas l'habitude de jouer « dans les zones 0-20 », où la construction d'habitations est habituellement interdite. « C'est un cas unique », a-t-il plaidé.

LE MAIRE SATISFAIT

Le maire de North Hatley, Michael Page, a évidemment salué la décision du conseil des maires. « Je suis heureux que la décision soit unanime, a-t-il précisé. Ça signifie qu'on a le support de toutes les municipalités de la MRC. Tout le monde comprend le contexte, je crois. »

Après l'assemblée, M. Page a aussi fait valoir que les réseaux d'aqueduc et d'égout de sa municipalité desservent déjà le secteur à l'intérieur duquel on souhaite permettre la construction de nouvelles unités d'habitation.

Un éventuel projet majeur de construction, au centre du village, aiderait la municipalité à améliorer sa situation financière, mais le maire soutient qu'il ne modifierait pas de manière soudaine et définitive le portrait actuel. Ainsi, il continue de penser qu'il serait avantageux pour North Hatley et le Canton de Hatley d'étudier sérieusement la possibilité de fusionner dans un avenir rapproché.

Paul St-Pierre, un citoyen opposé aux démarches entreprises par la municipalité, a pour sa part critiqué la décision de la MRC d'adopter son règlement sans au préalable avoir intégré la nouvelle carte de la zone inondable à son schéma d'aménagement.

Un autre opposant, Michael Grayson, a demandé aux dirigeants de la MRC des précisions concernant le ruisseau Kezar et son tracé. On lui a répondu que le tracé de ce cours d'eau, appelé à être modifié, n'était pas établi par le plan de gestion de la zone inondable. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques du Québec a plutôt été saisi du dossier.